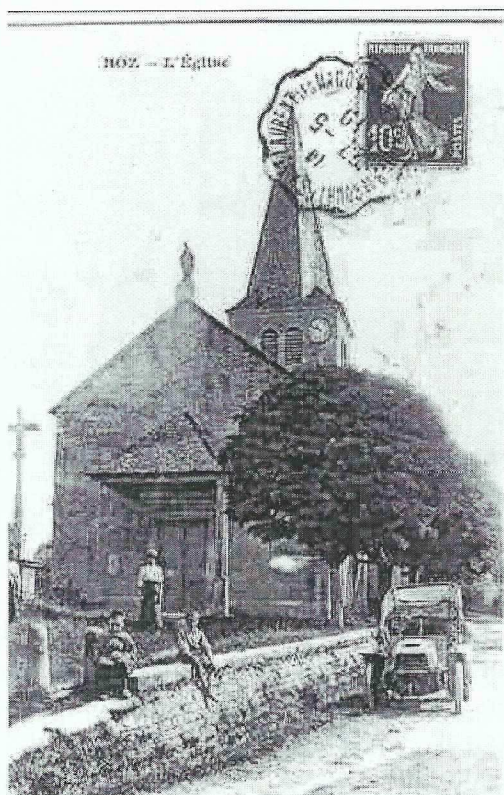




Un siècle de cohabitation

Une fois passés les excès de la lutte antireligieuse sous la terreur révolutionnaire (prêtres réfractaires, clochers détruits, confiscation et vente des biens du clergé et des objets de culte) la population revint assez rapidement aux croyances de ses pères, et la paroisse de Boz, comme toutes celles du département, s'efforce avec l'aide des municipalités de remettre en état les églises et les presbytères, afin de rétablir les cérémonies publiques du culte catholique.

Au prix de dépenses considérables (plus de 15 000 francs à l'époque qui " ont bien fatigué les habitants de la commune " selon l'expression du maire, la paroisse est redevenue active : le presbytère est racheté en 1805, le clocher est reconstruit en 1818 et la nef est agrandie en 1834. Vers 1850, des religieuses de Saint-Joseph ouvrent même une école, au village..

L'église et la mairie

Nouvelle vogue Anticléricale

Tout s'apaise donc et la commune connaît presque un siècle entier de cohabitation harmonieuse, pendant lequel pouvoir religieux et pouvoir municipal vont vivre en bonne intelligence. Mais les fins de siècle réveilleraient-elles les passions et les vieilles rancœurs ? On pourrait le croire, puisqu'en cette fin du 19^{ème} l'histoire bégaie, et comme à la fin du 18^{ème}, l'esprit antireligieux se développe dans le pays. Boz sera une des premières paroisses touchée par la nouvelle vague anticléricale.

En mai 1896, la municipalité dirigée par Jean-Louis Joubert-Lappe tire la première salve d'une " mini-guerre froide " qui allait durer presque dix années ;

" Considérant que le jardin du presbytère est immense qu'il a une contenance de plus de 20 ares, qu'une grande partie est inculte ou transformée en jardin de plaisance, déclare vouloir prélever une bande de 15 à 20 mètres, soit une étendue de 6 à 7 ares, pour servir d'emplacement au magasin de la pompe à incendie. Le surplus étant consacré à la création d'un jardin pour l'instituteur communal "

Suite à la réponse négative du préfet, le conseil municipal réagit violemment le 9 août 1896: *" Contrairement à ce qui a été rapporté par l'Evêché, le conseil maintient que le lieu choisi est parfaitement convenable. L'acquisition d'un terrain équivalent, nécessiterait une dépense d'au moins 2000 francs. Quant au jardin à créer pour l'instituteur, il est tout naturel que le conseil ait songé à distraire la partie superflue du presbytère, et en cela, il n'a fait que s'inspirer du, moindre précepte de charité: Pensons à notre prochain, précepte que personne ne devrait oublier. "*

L'église et la mairie

(suite)

Suivez mon regard

Au cas où l'allusion n'aurait pas été bien comprise, le conseil en remet une petite couche en concluant : *“ la gêne qui pourrait résulter de l'exécution du projet entre le curé et l'instituteur ne saurait être prise en considération, ces deux fonctionnaires seront assez raisonnables pour se supporter l'un et l'autre et pour vivre en bonne intelligence ”*. Comme l'église et la mairie par exemple ?.

Le 22 novembre 1896, la municipalité est confortée dans sa position par les résultats de l'enquête *“ commodo et incommodo ”* (12 protestataires seulement sur plus de 600 habitants dont 5 appartiennent au Conseil de fabrique) et l'avis favorable du commissaire enquêteur.

“ La majorité des habitants est donc en communion d'idée avec le conseil municipal ” affirme ce dernier qui demande l'exécution du projet dans les plus brefs délais...

Hélas, le 1 août 1897, la demande est rejetée par le préfet, on a omis de préciser que le terrain demandé devait être consacré à une œuvre d'utilité publique. On reformule la demande, on persiste et on signe.

Le fossé de la discorde

Entre-temps, sans doute vexé et irrité, le conseil a trouvé un nouveau sujet de discorde : *“ Un fossé ayant été creusé le long des murs de la partie Est de l'église par ordre de M. le curé de Boz dans l'intention de faire enduire les soubassements des dits murs, le conseil trouve que ce fossé nuit à la bonne harmonie des lieux et demande qu'il soit comblé le 31 mars prochain au plus tard ”*. .

Le 31 mars est passé depuis longtemps et le curé n'a pas encore obtempéré puisque le 11 août 1897 on revient sur le fameux fossé : *“ Le CM a bien*

autorisé le desservant à faire crépir les soubassements de l'église mais il ne l'a pas autorisé à ravager (souligné dans le texte!), une plantation d'arbres résineux pour ouvrir une large tranchée ni à laisser les fondations de l'édifice exposées durant plus d'un an aux intempéries des saisons ”. Puis il conclut par une dernière petite pique bien sentie : *“ Si le curé avait suivi les conseils de la municipalité, tout conflit entre elle et lui aurait pu être évité ”*.



En mai 1890 soit plus de quatre années après la première demande, il n'existe toujours pas de local pour y placer la pompe à incendie et l'on décide d'acheter 5 ares de pré à Charles Levrat Joubert Laurencin.

L'église a semble-t-il gagné son duel avec la mairie.

Le conseil aura le dernier mot le 22 décembre 1901 en refusant catégoriquement une demande d'autorisation d'enseigner à Boz formulée par les sœurs de la Congrégation Saint-Joseph *“ considérant que l'enseignement est largement assuré par l'Etat, que celui donné dans les établissements religieux est on ne peut plus contraire à l'esprit républicain et que cet enseignement ne peut que produire dans la population des germes de division et de haine. Par dix voix contre, une abstention sur 11 votants, émet un avis défavorable à la demande qui lui est soumise ”*.

Autrefois à BOZ

En février 1902, le conseil ne reconnaissant pas l'utilité de réparations demandées au presbytère, refuse catégoriquement la demande du curé.

Arrive alors l'époque des lois sur les congrégations et l'enseignement religieux, c'est aussi l'époque de la séparation des églises et de l'Etat (9 décembre 1905) avec le fameux inventaire des biens paroissiaux. Cet inventaire est effectué à Boz le 13 mars 1906 par le percepteur Paquet en présence de l'abbé Gonod, curé, et de M. Coulas président du Conseil de fabrique (comité paroissial de l'époque). Pitoyable liste d'objets sacrés : calice, ciboire, ostensor, ornements... Les deux cloches sont estimées 600 francs et la cure esst vide ! Il est vraisemblable que la plupart des objets du culte, ainsi que les biens et meubles du curé aient été cachés chez des paroissiens fidèles...

Les rapports entre la municipalité et l'église deviennent alors plus difficiles. finie la cohabitation paisible et consensuelle ; bonjour les dissensions, l'hostilité voire la mesquinerie : les uns en appellent à l'évêché, les autres au préfet, chacun campant sur ses positions et ses convictions, avec plus ou moins de mauvaise foi !

Les années passent, le conseil change, le siècle s'avance et la cohabitation redevient harmonieuse.

Tout s'apaise et comme dans les célèbres films de Don Camillo, chacun met un peu d'eau dans son vin, fut-il de messe...

Sources: Archives municipales.

